



GRUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Bâtiment Mundo-Madou
Avenue des Arts 7-8,
1210 Bruxelles
Tél. : +32 (0) 0484 942 792
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : [@grip_org](https://twitter.com/grip_org)
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien
du Service de l'Éducation
permanente de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOTE D'ANALYSE – 23 décembre 2022

BANNENBERG Jonathan et LONGUET Samuel. « *L'armement des drones belges : comprendre et décloisonner le débat* », Note d'Analyse du GRIP, 23 décembre 2022, Bruxelles.

<http://www.grip.org/larmement-des-drones-belges-comprendre-et-decloisonner-le-debat>



NOTE D'ANALYSE

L'armement des drones belges : comprendre et décloisonner le débat

par Jonathan Bannenberg et Samuel Longuet

23 décembre 2022

Résumé

Depuis la décision par le gouvernement belge d'acquérir des drones MALE (moyenne altitude, longue endurance) en juin 2016, l'armement de ces systèmes a fait débat. La question est revenue dans l'actualité en octobre 2022 par le rejet, à la Chambre des représentants, d'un projet de résolution encourageant l'armement de ces drones. Ce texte contribue à la discussion politique sur la pertinence d'un éventuel armement et à la réflexion sur les raisons d'un éventuel déploiement de ces systèmes d'armes. Les décisions politiques sont l'affaire de tous et n'ont pas vocation à rester l'apanage du microcosme militaire belge. Après avoir rappelé l'historique et le contexte de ce débat, ce texte revient sur les arguments présentés en faveur de l'armement des drones belges. Il interroge d'abord le narratif présentant le drone comme une arme plus éthique et discriminante. Puis, il questionne l'utilité de disposer de tels systèmes dans un contexte de conflit contre un adversaire disposant d'une défense antiaérienne moderne. Enfin, il remet en perspective les objectifs stratégiques qu'on souhaiterait atteindre grâce à des drones armés.

Abstract

Arming the Belgian drones: understanding and decompartmentalize the debate?

Since the Belgian government's decision to acquire MALE (medium altitude, long endurance) drones in June 2016, the arming of these systems has been a matter of debate. The issue came back into the spotlight in October 2022 with the rejection in the House of Representatives of a draft resolution encouraging the arming of these drones. This text contributes to the political discussion on the relevance of a possible arming and to the reflection on the reasons for a possible deployment of these weapon systems. These political decisions are everybody's business and should not remain the prerogative of the Belgian military microcosm. After recalling the history and the context of this debate, this text returns to the arguments presented in favour of the arming of Belgian drones. It first questions the narrative presenting the drone as a more ethical and discriminating weapon. It then questions the usefulness of having such systems in a conflict context against an adversary with a modern anti-aircraft defence. Finally, it puts into perspective the strategic objectives that one would like to achieve with armed drones.

Introduction

Depuis une quinzaine d'année, de plus en plus de forces armées européennes se dotent de drones MALE (moyenne altitude, longue endurance) et la Belgique devrait franchir le pas à son tour en 2023¹. Un système de drone MALE se compose d'un ou plusieurs aéronefs pilotés à distance (les « drones »), d'une station de contrôle au sol dans laquelle se trouve l'équipage et des éléments qui assurent la liaison entre la station de contrôle et l'aéronef. Ces systèmes ont trois particularités importantes. D'abord, comme l'indique l'acronyme qui les nomme, ces drones sont capables d'une grande endurance en vol, pouvant rester en l'air une journée entière voire plus. Ensuite, la liaison entre la station de contrôle et l'aéronef est assurée via des satellites, ce qui permet de piloter un drone depuis une station à des milliers de kilomètres de distance de la zone d'opération. Enfin, ces drones sont relativement grands et lourds et peuvent emporter un armement composé de bombes et de missiles similaires à ceux employés par certains hélicoptères et avions de combat.

La question de l'armement de ces drones fait débat depuis la décision de leur acquisition. Elle est revenue dans l'actualité récemment lorsque le 26 octobre 2022, la Commission de la Défense nationale de la Chambre des représentants de Belgique a rejeté une proposition de résolution écrite par son président, le député de la *Nieuw-Vlaamse Alliantie* (N-VA, nationalistes flamands) Peter Buysrogge, relative notamment à l'armement des futurs drones MALE belges².

Cette décision a été prise en dépit de l'avis de l'état-major de la Défense, qui avait montré son soutien à la perspective d'armer ces drones. C'est l'angle qu'ont choisi plusieurs articles de presse pour couvrir l'évènement : celui d'un parlement sourd aux demandes de son armée³. Or, les discussions politiques sur la pertinence d'un éventuel processus d'armement ne peuvent faire l'économie d'une réflexion sur les raisons et la manière de déployer ces systèmes d'armes. Dans cette optique, il importe de revenir sur les arguments présentés en faveur de l'armement des drones belges pour les remettre en perspective.

Le texte procède en quatre étapes. La première retrace les principaux épisodes du débat sur l'armement des drones en Belgique. La deuxième montre que la meilleure protection des civils, promise par les partisans de l'armement des drones, n'est pas garantie. La troisième questionne les enjeux opérationnels de l'armement des drones, dont les avantages dans les conflits récents ont souvent

1. Belga, « [Le SkyGuardian, le drone successeur du B-Hunter, un possible tueur de djihadistes ?](#) », *La Libre*, 19 août 2020.

2. DEFOSSÉ Guillaume, « [Rapport sur la proposition de résolution relative à l'élargissement des capacités de la Défense en matière de Unmanned Aircraft Systems et de Counter Unmanned Aircraft Systems](#) », Chambre des représentants de Belgique, Commission de la Défense nationale, DOC 55 2098/003, 16 novembre 2022, 8 pages.

3. MOLLER-NIELSEN Thomas, « [Belgian Government rejects military's advice on arming drones](#) », *The Brussels Times*, 3 novembre 2022 ; COURTIAL Marie-Madeleine, « [La Belgique s'oppose toujours à l'armement des drones MQ-9B SkyGuardian](#) », *À l'Avant-Garde*, 16 novembre 2022.

fait l'objet d'une présentation partielle. La quatrième questionne l'intérêt de disposer de drones MALE armés pour remplir les buts stratégiques d'une opération militaire.

1. Les principales étapes du débat sur l'armement des drones belges

Avant d'analyser les arguments déployés pour soutenir un armement des drones belges, il importe de les replacer dans le contexte des débats parlementaires ayant eu lieu à ce sujet. La question de l'armement des drones est devenue un sujet de débat politique en Belgique depuis juin 2016. Une « *Vision stratégique pour la Défense* » élaborée par le ministre de la Défense Steven Vandeput (N-VA) est alors adoptée en Conseil des ministres. Ce document prévoit l'acquisition de drones MALE pour des missions de renseignement tout en évoquant la possibilité de les armer à l'avenir si le gouvernement le décide⁴.

En janvier 2018, la Commission des achats militaires de la Chambre des représentants approuve l'acquisition de deux systèmes de drones *MQ-9B SkyGuardian*, dernier-né de la lignée de drones *Predator* et *Reaper* du producteur américain *General Atomics*. Ces deux systèmes seront constitués de deux stations de contrôle au sol et de quatre drones. Au cours d'une réunion de la Commission de la Défense nationale en mars de la même année, plusieurs parlementaires de l'opposition reprochent au ministre de la Défense de n'avoir proposé à la Commission des achats militaires qu'un seul concurrent pour à cet appel d'offres : le *SkyGuardian*. D'après eux, la possibilité d'armer ces drones dans le futur avait été l'un des facteurs déterminants de ce choix. Le chrétien-démocrate Georges Dallemagne (Centre démocrate humaniste) fait ainsi remarquer qu'« à partir du moment où on choisissait d'emblée des drones d'attaque, le choix se réduisait fortement et on était presque obligé d'acheter [...] le *SkyGuardian* »⁵. L'écologiste Benoît Hellings (Ecolo) déplore quant à lui que l'on ait choisi « l'appareil le plus cher, le plus lourd, le moins européen et le plus armable, alors même que la décision formelle d'armer nos drones n'a pas encore été prise »⁶. En octobre 2018, le gouvernement belge entérine le choix du *SkyGuardian*. L'achat est finalisé en août 2020 pour un montant de 226 millions EUR et la première livraison est prévue en 2023⁷.

En juillet 2018, la Chambre des représentants adopte une proposition de résolution, portée par Peter Buysrogge (N-VA) et « visant à interdire l'utilisation, par la Défense belge, de robots tueurs et de drones armés ». Le titre de cette

4. Ministère de la Défense du Royaume de Belgique, « [La vision stratégique pour la Défense](#) », 29 juin 2016, p. 57-58.

5. Chambre des représentants de Belgique, Commission de la Défense nationale, « [Compte-rendu intégral avec compte-rendu analytique traduit des interventions](#) », CRIV 54 COM 857, 28 mars 2018, p. 10.

6. *Ibid.*, p. 5.

7. Belga, « [Le SkyGuardian, le drone successeur du B-Hunter, un possible tueur de djihadistes ?](#) », *La Libre*, 19 août 2020.

résolution étant trompeur, une partie de la presse l'a interprété comme une décision politique de la majorité de renoncer à l'armement des drones⁸. En réalité, le dispositif de la résolution ne vise qu'à interdire l'emploi des « *drones armés totalement automatisés* »⁹. Or, s'ils étaient armés, les drones *SkyGuardian* n'appartiendraient pas à cette catégorie : ils ne seraient pas autonomes, mais téléopérés par un équipage humain, y compris pendant le tir de bombes ou de missiles. Cette résolution présentée par un député de la majorité a remplacé une proposition de résolution déposée en décembre 2016 par Benoît Hellings (Ecolo) « *relative à l'interdiction de la recherche, la production, le commerce et l'utilisation des armes totalement autonomes* »¹⁰, dont le titre évitait, lui, toute confusion entre systèmes d'armes létaux autonomes (parfois appelés « robots tueurs ») et drones MALE armés. Il est donc surprenant de voir aujourd'hui le même député nationaliste flamand reprocher à ses adversaires politiques de confondre drones armés et robots tueurs¹¹, alors que c'est lui qui a introduit cette confusion dans le débat parlementaire.

En juin 2021, un comité d'experts, mandaté par la ministre de la Défense Ludivine Dedonder (Parti socialiste) pour faire des propositions quant à la Vision stratégique de 2016, recommande à son tour l'armement des drones *SkyGuardian* en cours d'acquisition par la Défense¹². La ministre ne suit pourtant pas cette recommandation puisqu'elle annonce dès février 2021 que « *l'objectif des MQ-9B SkyGuardians est de rassembler des informations. L'armement de l'appareil n'est pas à l'ordre du jour et n'est donc pas étudié* »¹³. En janvier 2022, elle confirme que « *le gouvernement a décidé que l'armement effectif des drones MALE ne sera pas retenu dans le cadre de l'actualisation en cours de la Vision stratégique* »¹⁴. Ainsi, le plan STAR (Security & Service – Technology – Ambition – Resilience), présenté par la ministre en mai 2022, reprend pratiquement mot pour mot le

8. COURTIAL Marie-Madeleine, « [La Chambre dit non à l'armement des drones de la Défense](#) », *À l'Avant-Garde*, 26 juillet 2018.

9. Chambre des représentants de Belgique, « [Résolution visant à interdire l'utilisation, par la Défense belge, de robots tueurs et de drones armés](#) », DOC 54 3203/005, 19 juillet 2018, p. 7.

10. VANDEPUT Tim et THIERY Damien, « [Rapport sur la proposition de résolution visant à interdire l'utilisation, par la Défense belge, de robots tueurs et de drones armés et sur la proposition de résolution relative à l'interdiction de la recherche, la production, le commerce et l'utilisation des armes totalement autonomes](#) », Chambre des représentants de Belgique, Commission de la Défense nationale, DOC 54 3203/003, 13 juillet 2018, 131 pages.

11. Nieuw-Vlaamse Alliantie, « ["Une situation inacceptable". La Défense veut des drones armés, Vivaldi s'y oppose](#) », 26 octobre 2022.

12. KALAJZIC Eric *et al.*, « [Mise à jour de la vision stratégique 2030 : Recommandations](#) », *IRSD*, juin 2021, p. 11.

13. Chambre des représentants de Belgique, Commission de la Défense nationale, « [Compte-rendu intégral avec compte-rendu analytique traduit des interventions](#) », CRIV 55 COM 375, 10 février 2021, p. 34.

14. Chambre des représentants de Belgique, Commission de la Défense nationale, « [Compte-rendu intégral avec compte-rendu analytique traduit des interventions](#) », CRIV 55 COM 671, 26 janvier 2022, p. 25.

passage de la Vision stratégique de 2016 consacré aux drones MALE, mais en expurge la phrase relative à leur armement¹⁵.

La proposition de résolution rejetée en octobre 2022 (déjà mentionnée dans l'introduction de ce texte) a été présentée en mai 2021 par Peter Buysrogge (N-VA). Elle demande au gouvernement fédéral « *de prévoir la possibilité d'armer les drones MALE de type MQ-9B SkyGuardian déjà achetés* »¹⁶. Après le rejet de cette proposition par la Commission de la Défense nationale de la Chambre des représentants en octobre 2022, son auteur interroge à nouveau la ministre de la Défense au sujet de l'armement des drones le 9 novembre. Celle-ci lui répond qu'« *il existe une différence fondamentale entre un avion avec équipage et un drone, qui est contrôlé à distance par le biais d'ondes électromagnétiques qui peuvent être sujettes à des perturbations* »¹⁷. Certes des ruptures de la liaison entre un drone MALE et sa station de contrôle au sol ont déjà eu lieu, menant parfois même au crash de l'aéronef¹⁸, et on peut envisager l'hypothèse qu'une telle rupture puisse aussi intervenir au pire moment possible : pendant le guidage d'un missile ou d'une bombe. Toutefois, cela ne fait qu'ajouter un dysfonctionnement possible à la liste de ceux que peut craindre un pilote lors d'un tir, que ce soit depuis un drone ou depuis un avion de combat¹⁹. Les trois parties suivantes montrent qu'il existe d'autres raisons, plus convaincantes, de remettre en question les arguments favorables à l'armement des drones belges.

2. Une meilleure protection des civils moins évidente qu'annoncée

Concernant la protection des civils, les discours favorables à l'armement des drones belges soulignent que des drones armés pourraient permettre de meilleures précautions contre les dommages collatéraux que des avions de combat. Un avis de l'état-major de la Défense, remis à la Commission de la Défense nationale, mais non rendu public, mentionne que la qualité de l'imagerie collectée par les drones permet une meilleure prise de décision avant une frappe et une meilleure implication des conseillers juridiques dans cette décision²⁰. On retrouve ici une tendance, dans les discours favorables à l'utilisation de drones de

15. Ministère de la Défense du Royaume de Belgique, « [Plan STAR \(Security & Service – Technology – Ambition – Resilience\)](#) », 2 mai 2022, p. 60-61.

16. Chambre des représentants de Belgique, « [Proposition de résolution relative à l'élargissement des capacités de la Défense en matière de Unmanned Aircraft Systems et de Counter Unmanned Aircraft Systems](#) », 29 juin 2021, 55 K 2098, p. 11.

17. Chambre des représentants de Belgique, Commission de la Défense nationale, « [Compte-rendu intégral avec compte-rendu analytique traduit des interventions](#) », CRIV 55 COM 926, 9 novembre 2022, p. 25.

18. COLE Chris, « [Accidents will happen. A review of military drone crashes data as the UK considers allowing large military drone flights in its airspace](#) », *Drone Wars UK*, juin 2019, 48 pages.

19. JUBELIN Alexandre, « [Dans le viseur #27 : Frappe de drone dans le désert malien](#) », IRSEM, 9 avril 2021.

20. Belga, « [L'état-major de la Défense trouve des avantages à armer les futurs drones MQ-9B](#) », *MSN*, 26 octobre 2022.

surveillance militaires, à considérer que la qualité de la caméra et la multiplicité des membres d'équipages dans la cabine de contrôle au sol permet une compréhension parfaite de ce qui est observé. Il convient pourtant de se méfier de cette illusion d'omniscience et de se garder de voir le drone comme un « œil de Dieu » au-dessus du champ de bataille²¹.

L'un des exemples de situation les plus souvent cités dans laquelle ce biais a eu des conséquences tragiques est celui d'un équipage de drones américain au-dessus de l'Afghanistan en février 2010. Au cours d'une mission de surveillance, il n'a pas cessé de (sur)interpréter ce qu'il observait comme des indices que les personnes surveillées étaient des insurgés préparant une attaque. Sur la base de ces renseignements, des hélicoptères ont attaqué ces personnes, faisant entre quinze et vingt-trois victimes. Il s'agissait en fait de civils, dont plusieurs enfants²². Plus récemment, en janvier 2021 au Mali, l'observation d'un groupe d'hommes pendant plusieurs heures par l'équipage d'un drone français a conduit à ordonner un bombardement, effectué par des avions de combat. Bilan : vingt-deux morts. Bien que les autorités françaises nient à ce jour toute bavure, un rapport de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a conclu que seul trois des vingt-deux personnes tuées appartenaient à un groupe armé, les dix-neuf autres étant des civils²³. Ainsi, même dans des situations où des drones MALE ne sont pas armés, mais participent directement au processus de ciblage dynamique pour des bombardements qui seront menés par d'autres plateformes, des risques majeurs existent. Les doctrines et procédures pour la participation des drones MALE belges au processus de ciblage, comme le prévoit le plan STAR de mai 2022²⁴, devront donc tenir compte des biais constatés dans les opérations passées.

Le même avis de l'état-major à la Commission de la Défense nationale précise aussi que des drones armés seraient plus précis lors du largage d'une munition car ils volent moins vite que des avions de combat. L'aéronef transmettant moins de vitesse à cette munition, elle pourrait être larguée plus proche de son point d'impact désiré²⁵. Cet argument laisse lui-aussi dubitatif. En effet, quand on parle de précision, il est important de prendre en compte à la fois la capacité d'une munition à atteindre un point visé et sa puissance explosive. Une bombe guidée par faisceau laser de 500 livres (de type GBU-12 ou GBU-49) qui pourrait équiper

21. CHAMAYOU Grégoire, *Théorie du drone*, Paris, La Fabrique, 2013, p. 57 ; GUSTERSON Hugh, *Drone : Remote Control Warfare*, Londres, MIT Press, 2016, p. 62.

22. CHAMAYOU Grégoire, *Théorie du drone*, Paris, La Fabrique, 2013, p. 9-20 ; COCKBURN Andrew, *Kill Chain. Drones and the Rise of High-Tech Assassins*, Londres, Verso Books, 2016, p. 1-16.

23. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali, Division des droits de l'homme et de la protection, « [Rapport sur l'incident de Bounty du 3 janvier 2021](#) », mars 2021, 35 pages.

24. Ministère de la Défense du Royaume de Belgique, « [Plan STAR \(Security & Service – Technology – Ambition – Resilience\)](#) », 2 mai 2022, p. 58.

25. MOLLER-NIELSEN Thomas, « [Belgian Government rejects military's advice on arming drones](#) », *The Brussels Times*, 3 novembre 2022.

le *SkyGuardian* a une erreur circulaire probable (le rayon du cercle dans lequel statistiquement la moitié des bombes arrivent) qui est déjà en moyenne inférieure à 4 mètres. Mais augmenter encore la précision de cette bombe en la larguant depuis un drone n'aurait pas d'impact sur sa force destructrice. Quand la charge de 87 kg d'une de ces bombes explose, elle a une zone de létalité de 2 400 m² (l'équivalent d'un demi-terrain de football) en terrain découvert et il faut se trouver à 250 m du point d'impact pour avoir seulement une chance sur dix d'être temporairement incapacité par l'explosion²⁶.

Un autre point d'attention est le type de mission pour lequel on compte utiliser ces drones armés. En effet, les discours soutenant l'armement des drones belges le font principalement pour des raisons opérationnelles : disposer de drones armés offrirait aux militaires belges qui devraient être déployés dans une zone de guerre des options utiles – voire indispensables – sur le terrain. Ainsi, selon le colonel Michel Van Strythem lors de son audition par la Commission de la Défense nationale de la Chambre des représentants en mars 2018, des drones armés pourraient « *compléter utilement le close air support au sol* »²⁷. En juin 2021, les auteurs des recommandations sur l'actualisation de la Vision stratégique conseillent quant à eux d'« *acquérir la capacité d'engager des cibles sensibles au facteur temps en armant les drones MQ-9B* »²⁸. En février 2022, le député libéral flamand Jasper Pillen (Open VLD) regrette que, dans l'hypothèse où des troupes belges et françaises seraient déployées sur le même théâtre d'opération, elles doivent compter sur des drones armés français plutôt que belges pour assurer leurs appuis-feux rapprochés²⁹.

Quelques éléments sur le ciblage dans les opérations militaires sont nécessaires pour bien comprendre ces arguments. Dans une opération militaire, le ciblage est le processus par lequel les cibles sont choisies et hiérarchisées, en prenant en compte notamment leur valeur militaire et les risques de dommages collatéraux pour les civils. On distingue généralement le ciblage délibéré (« *deliberate targeting* ») du ciblage dynamique (« *dynamic targeting* »). Alors que le premier est un processus qui s'étend sur plusieurs jours avant une attaque, le second est un processus raccourci dans le temps. Le ciblage dynamique est conçu pour les situations plus pressantes, notamment quand la frappe doit toucher une « cible sensible au facteur temps » (« *time sensitive target* », c'est-à-dire une cible qui ne

26. Geneva international Centre for Humanitarian Demining, « [Explosive Weapon Effects : Final Report – Annex E](#) », 2017, p. 6, 14-15 ; Comité international de la Croix-Rouge, « [Explosive Weapons with Wide Area Effect : A Deadly Choice in Populated Area](#) », janvier 2022, p. 81.

27. YÜKEL Veli, « [Rapport sur les auditions du 14 mars 2018 au sujet de l'utilisation de drones dans le secteur de la sécurité et de la défense](#) », Chambre des représentants de Belgique, Commission de la Défense nationale, DOC 54 3224/001, 10 juillet 2018, p. 18.

28. KALAJZIC Eric *et al.*, « [Mise à jour de la vision stratégique 2030 : Recommandations](#) », IRSD, juin 2021, p. 11.

29. Chambre des représentants de Belgique, Commission de la Défense nationale, « [Compte-rendu intégral avec compte-rendu analytique traduit des interventions](#) », CRIV 55 COM 688, 9 février 2022, p. 19.

pourra être bombardée que pendant une courte fenêtre d’opportunité) ou quand elle apporte un appui aérien rapproché (« *close air support* ») à des troupes au sol au contact de l’adversaire³⁰. Dans les arguments présentés au paragraphe précédent, la plus-value apportée par des drones armés concerne donc principalement le ciblage dynamique. Selon ce raisonnement, grâce à leur endurance, les drones MALE, sont capables d’être en l’air, au bon endroit et au bon moment pour bombarder l’adversaire, mieux que des avions de combat à l’autonomie limitée ne le pourraient.

Cela n’est pas sans soulever certaines interrogations quant à la protection des civils. Plusieurs études ont montré qu’ils risquent beaucoup plus d’être touchés dans les processus de ciblage dynamique que de ciblage délibéré. Dès septembre 2008, un rapport de *Human Rights Watch* souligne qu’en Afghanistan, les bombardements de l’OTAN touchent beaucoup plus de civils quand ils ne sont pas planifiés à l’avance et lorsqu’ils ont lieu pour apporter un appui aérien à des troupes au sol au contact des talibans³¹. L’urgence de la situation amène en effet à prendre des précautions réduites (quoique toujours conforme au droit des conflits armés selon les juristes militaires) quant aux risques de pertes civiles³². Plus récemment, plusieurs rapports sur l’évaluation des bombardements et de leurs conséquences pour les civils lors des batailles de Mossoul (d’octobre 2016 à juillet 2017) et Raqqa (de juin à octobre 2017) contre l’organisation État islamique ont conduit aux mêmes conclusions³³. Le siège de ces deux villes, bastions du groupe terroriste, s’est accompagné par une intense campagne de bombardements aériens. S’il est difficile de faire un décompte précis des pertes civiles ayant eu lieu du fait des bombardements aériens lors de ces batailles, plusieurs ONG s’accordent à dire que les estimations de la coalition à laquelle participaient les forces belges sont largement sous-évaluées³⁴. Un rapport de la *RAND Corporation* indique qu’à Raqqa, le grand nombre de pertes civiles constatées est en partie dû à la place importante qu’a le ciblage dynamique dans la conduite de l’opération aérienne³⁵.

30. Organisation du Traité de l’Atlantique Nord, « [Allied Joint Doctrine for Joint Targeting](#) », Allied Joint Publication 3.9, Edition B, Version 2, novembre 2021, p. 1.11-1.13 ; MCNERNEY Michael *et al.*, « [Understanding Civilian Harm in Raqqa and Its Implications for Future Conflicts](#) », RAND Corporation, Research report, 2022, p. 16.

31. Human Rights Watch, « ["Troops in contact". Airstrikes and Civilian Deaths in Afghanistan](#) », septembre 2008, 40 pages.

32. JONES Craig, *The War Lawyers. The United States, Israel and Juridical Warfare*, Oxford, Oxford University Press, 2020, p. 243-280.

33. MUHAMMEDALLY Sahr et MAHANTY Daniel, « [The Human Factor : The Enduring Relevance of Protecting Civilians in Future Wars](#) », *Texas National Security Review*, vol. 5, n° 3, été 2022, p. 105.

34. BOER Ross, TREFFERS Laurie et WOODS Chris, « [Seeing Through the Rubble : The civilian impact of the use of explosive weapons in the fight against ISIS](#) », *Airwars, PAX*, 26 octobre 2020, 45 pages.

35. MCNERNEY Michael *et al.*, « [Understanding Civilian Harm in Raqqa and Its Implications for Future Conflicts](#) », RAND Corporation, Research report, 2022, p. 5, 16, 77.

Un rapport d'un groupe d'étude de l'*US Army* souligne quant à lui qu'à Mossoul, les plateformes capables à la fois de collecter du renseignement et de conduire des frappes (en particulier les drones armés) ont été trop souvent diverties de leurs missions d'observation pour mener des bombardements. Cela a conduit à une plus mauvaise disponibilité des moyens d'observation pour se renseigner sur la présence de civils dans la ville³⁶.

Les missions auxquelles on destinerait des drones armés belges sont donc bien celles lors desquelles les risques pour les civils sont les plus importants. Les armer pourrait même conduire à réduire leur disponibilité pour leur mission principale de collecte du renseignement.

3. Une plus-value opérationnelle incertaine dans des conflits interétatiques

Les drones MALE armés ont longtemps été identifiés comme des systèmes d'armes surtout utiles dans les opérations antiterroristes ou contre-insurrectionnelles, c'est-à-dire, essentiellement face à des adversaires ne disposant pas de capacité de défense antiaérienne. Leur irruption dans les guerres civiles syrienne et libyenne et la guerre entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan au Haut-Karabakh en 2020 a changé cette perspective. Les développements justifiant la proposition de résolution soumise par le député Peter Buysrogge à la Commission de la Défense nationale de la Chambre des représentants l'illustrent :

« Les conflits en Syrie, en Libye et au Haut-Karabakh montrent l'efficacité et la polyvalence avec lesquelles les drones peuvent être utilisés pour pénétrer les défenses aériennes et anéantir à peu de frais des équipements militaires ou des concentrations de troupes, avec un risque minimal de pertes humaines chez l'utilisateur. Les drones permettent en outre de mettre en image de manière spectaculaire leur propre potentiel létal et de l'exposer au monde entier, ce qui permet aussi de gagner la guerre de propagande menée en parallèle, et de briser ainsi le moral de l'adversaire. »³⁷

Tout en soulignant la qualité de la propagande azerbaïdjanaise dans la guerre au Haut-Karabakh, il semble que l'auteur de cette proposition de résolution se laisse abuser. Comme le disait le chef d'état-major des Armées français, le général Thierry Burkhard, les drones armés sont « *une excellente arme de guerre informationnelle, toujours séduisante, car on ne montre que des images où le*

36. Mossul Study Group, « [What the Battle for Mosul Teaches the Force](#) », *US Army Press*, n° 17-24 U, septembre 2017, p. 61 ; BAUDOT Caroline *et al.*, « [Policies and Practices to Protect Civilians : Lessons from ISF Operations Against ISIS in Urban Areas](#) », Center for Civilians in Armed Conflict, 1^{er} octobre 2019, p. 41.

37. BUYSROGGE Peter *et al.*, « [Proposition de résolution relative à l'élargissement des capacités de la Défense en matière de Unmanned Aircraft Systems et de Counter Unmanned Aircraft Systems](#) », Chambre des représentants de Belgique, DOC 55 2098/001, 29 juin 2021, 12 pages.

drone voit sa cible, tire et l'atteint, alors que cela ne se passe pas toujours exactement comme ça »³⁸.

Plusieurs travaux menés sur cette question ont abouti à la conclusion que l'efficacité des drones armés face aux défenses antiaériennes avait été largement surestimée. En se basant sur les mêmes exemples de conflits que ceux évoqués dans la proposition de résolution de Peter Buysrogge, un groupe de chercheur a entrepris d'analyser l'efficacité des drones modernes face aux défenses antiaériennes³⁹.

Dans la seconde guerre civile libyenne (2019-2020) qui opposait les forces du Gouvernement d'union nationale soutenu par la Turquie à celles de l'Armée nationale libyenne soutenue par les Émirats arabes unis (EAU), les drones déployés par les deux camps ont en fait subi des attritions très importantes. On peut d'ailleurs directement corréliser celles-ci à la qualité des systèmes de défense antiaérienne qui ont été livrés par les EAU et la Turquie aux deux camps au fur et à mesure que le conflit se développait. Plus les défenses de l'adversaire étaient modernes, moins les drones pouvaient voler. On constate le même schéma dans la guerre civile syrienne. Les drones iraniens des forces fidèles à Bachar Al-Assad ont en fait été décimés par les systèmes de défense antiaérienne livrés par les États-Unis et la Turquie à certains groupes rebelles.

Dans le Haut-Karabakh, une campagne de suppression des défenses aériennes à courte portée arméniennes (qui étaient d'ailleurs obsolètes) a été nécessaire avant que les drones armés azerbaïdjanais ne puissent opérer plus librement, ce que confirment d'autres analyses du conflit⁴⁰. En outre, les drones azerbaïdjanais ont été de moins en moins efficaces à mesure que la Russie livrait des systèmes anti-aériens plus modernes à l'Arménie mais ces livraisons sont arrivées trop tard pour retourner l'issue du conflit.

En Ukraine aussi, on constate que les drones armés utilisés par les forces armées ukrainiennes avec succès dans les premiers mois du conflit ne sont plus aussi efficaces face à des défenses antiaériennes russes renforcées. Certains aviateurs ukrainiens, à l'inverse de leur état-major, ne voient donc pas d'intérêt à des livraisons de drones américains plus perfectionnés, qui risquent d'être rapidement abattus par les forces russes⁴¹.

Il convient aussi de noter que le drone le plus souvent cité et utilisé en Libye, au Haut-Karabakh et en Ukraine, le *Bayraktar TB-2* du constructeur turc *Baykar*, ne

38. Assemblée nationale (France), « [Audition du général Thierry Burkhard, chef d'état-major des armées, sur le projet de loi de finances pour 2022, devant la Commission de la défense nationale et des forces armées](#) », 6 octobre 2021.

39. CALCARA Antonio *et al.*, « [Why Drones Have Not Revolutionized War. The Enduring Hider-Finder Competition in Air Warfare](#) », *International security*, vol. 46, n° 4, printemps 2022, p. 130-171.

40. GRASSER Pierre, « [RETEX – 44 jours sur le Haut-Karabakh](#) », *Vortex*, n° 1, juin 2021, p. 133-134.

41. DETSCH Jack, « ["It's Not Afghanistan": Ukrainian Pilots Push Back on U.S.-Provided Drones](#) », *Foreign Policy*, 21 juin 2022.

coûte que cinq millions EUR. Ce prix relativement peu élevé pour un système de ce type permet qu'on considère un plus important taux de perte comme acceptable. Les forces belges ne pourront pas faire courir les mêmes risques à un appareil plus onéreux. Avec le *SkyGuardian*, la Belgique a fait le choix d'un appareil très avancé technologiquement, coûtant trois fois plus cher que ses concurrents dans l'appel d'offres, comme le rapportent plusieurs députés de la Commission de la Défense nationale⁴². Certes il devrait coûter moins cher qu'un avion de combat, à la fois à l'acquisition et à l'heure de vol⁴³ (*a fortiori* depuis que la Belgique a fait le choix du *F-35 Lightning II*), mais il reste un appareil coûtant plusieurs dizaines de millions EUR. On note par ailleurs que le Royaume-Uni, qui a fait le choix du même système, fait face à une importante augmentation du coût du programme⁴⁴.

On ne peut que partager le constat de prolifération mondiale des drones armés : de plus en plus d'États se dotent ces systèmes⁴⁵. Toutefois, au regard des arguments exposés, on peut légitimement émettre des réserves quant à la nécessité pour la Belgique de s'aligner sur cette tendance. Les réticences sont d'autant plus à propos que l'efficacité en théâtre des drones armés doit être relativisée.

4. Enjeux politico-stratégiques de l'armement des drones : quels objectifs pour quels risques ?

Il importe désormais de revenir sur les impacts qu'ont pu avoir les drones au niveau stratégique et politique. En effet, si les drones sont présentés comme permettant de mener des guerres à moindre coût, ils peuvent inciter le pouvoir politique à recourir plus facilement à une frappe militaire. De plus, leur emploi pour les éliminations ciblées de membres importants d'organisations terroristes n'a pas toujours eu les résultats escomptés.

Comme le disait un responsable militaire américain, les drones armés sont un moyen de « *projeter de la puissance sans projeter de vulnérabilité* »⁴⁶. Ils permettent en effet à un État de mener des opérations militaires en exposant peu ou pas la vie de ses soldats et donc de considérablement réduire les coûts,

42. Chambre des représentants de Belgique, Commission de la Défense nationale, « [Compte-rendu intégral avec compte-rendu analytique traduit des interventions](#) », CRIV 54 COM 857, 28 mars 2018, p. 2, 5, 7, 23.

43. RUAUX Jean-Marc, « [Le MQ-9B SkyGuardian en Belgique : un saut quantique pour l'acquisition du renseignement pendant les opérations](#) », *Revue Militaire Belge*, n° 19, juin 2021, p. 106-107.

44. BURT Peter, « [Watchdog reports continuing problems with Protector and Watchkeeper drone programmes](#) », *Drone Wars*, 18 août 2020.

45. JOMIER Solène, « [Le marché international des drones armés : des ventes bourgeonnantes dominées par l'offre américaine](#) », GRIP, Note d'analyse, 4 novembre 2021 ; COLE Chris, « [Armed drones proliferation update – May 2022](#) », *Drone Wars*, 9 mai 2022.

46. GREGORY Derek, « [Drone Geographies](#) », *Radical Philosophy*, n° 183, 2014, p. 7.

notamment humains, d'une intervention militaire pour sa propre population⁴⁷. Ce faisant, celle-ci serait plus encline à laisser ses dirigeants décider plus librement d'opérations militaires extérieures et le rôle de contrôle du Parlement sur celles-ci pourrait aussi s'en trouver affaibli⁴⁸. À terme, le risque majeur en matière de politique étrangère est une forme de banalisation de l'option militaire, qui ne serait plus conçue comme le dernier moyen à mettre en œuvre mais comme une option parmi d'autres, dont on doit d'ailleurs questionner l'efficacité.

La pertinence des frappes de décapitation menées au moyen de drones armés contre le commandement d'un groupe armé ou d'une organisation terroriste est encore débattue. Si certaines études ont pu conclure à l'efficacité des éliminations ciblées conduites contre des groupes terroristes au Pakistan⁴⁹, d'autres ont mis en évidence plusieurs effets pervers. Ces actions – qu'elles touchent des membres de l'organisation visée ou qu'elles causent des victimes civiles – peuvent avoir pour conséquences de pousser les proches des personnes tuées à rejoindre l'organisation combattue⁵⁰. Elles peuvent même servir la propagande internationale des organisations terroristes : Al-Qaïda s'est efforcée de décrire les drones comme des armes imprécises et lâches⁵¹, arguments qu'ont repris les auteurs du projet d'attentat dans le métro de New York de 2009 et de l'attentat de Times Square de 2010 pour justifier leurs actes⁵².

Les attaques de drones et particulièrement les frappes de décapitation ont aussi des conséquences inattendues sur la structure des mouvements visés. En Irak, une étude du Pentagone a montré que le nombre d'attaques contre les forces américaines avaient tendance à augmenter immédiatement après qu'un commandant insurgé soit éliminé. En effet, son remplaçant devait asseoir sa nouvelle autorité en intensifiant la lutte⁵³. En Afghanistan, le rajeunissement de la hiérarchie des talibans à la suite des éliminations ciblées visant ses commandants a rendu leur violence plus indiscriminée envers les civils⁵⁴. Comme le note

47. CHAMAYOU Grégoire, *Théorie du drone*, Paris, La Fabrique, 2013, p. 254-263 ; KAAG John et KREPS Sarah, *Drone Warfare*, Cambridge, Polity Press, 2014.

48. Dejonge Schulman, « [Behind the Magical Thinking. Lessons for Policymaker Relationship with Drones](#) », Center for a New American Security, juillet 2018, p. 14-17.

49. SCHWARTZ Joshua *et al.*, « [Do Armed Drones Counter Terrorism, Or Are They Counterproductive? Evidence from Eighteen Countries](#) », *International Studies Quarterly*, vol. 66, n° 3, 2022.

50. COCKBURN Andrew, *Kill Chain. Drones and the Rise of High-Tech Assassins*, Londres, Verso Books, 2016, p. 166-167.

51. LEE LUDVIGSEN Jan Andre, « [The portrayal of drones in terrorist propaganda: a discourse analysis of Al Qaeda in the Arabian Peninsula's Inspire](#) », *Dynamics of Asymmetric Conflict*, vol. 11, n° 1, 2018, p. 26-49.

52. KLAIDMAN Daniel, *Kill or Capture: The War on Terror and the Soul of the Obama Presidency*, New York, Houghton Mifflin Harcourt, 2012, p. 119.

53. COCKBURN Andrew, *Kill Chain. Drones and the Rise of High-Tech Assassins*, Londres, Verso Books, 2016, p. 166-167 ; GUSTERSON Hugh, *Drone : Remote Control Warfare*, Londres, MIT Press, 2016, p. 110-111.

54. ABRAHMS Max et MIERAU Jochen, « [Leadership Matters: The Effects of Targeted Killings on Militant Group Tactics](#) », *Terrorism and Political Violence*, vol. 29, n° 5, 2017, p. 844.

l'anthropologue Hugh Gusterson : « *La stratégie contre-insurrectionnelle américaine a créé une spirale dans laquelle les frappes de drones n'épuisent pas les rangs des insurgés mais contribuent au contraire à en recruter de nouveaux et à intensifier leurs tactiques.* »⁵⁵ En outre, des frappes menées à l'étranger contre des groupes armés non-étatiques peuvent avoir un effet dévastateur sur la crédibilité du gouvernement de l'État visé. Plusieurs travaux soulignent ainsi le rôle de la campagne américaine d'éliminations ciblées au moyen de drones au Pakistan dans la perte de contrôle des zones tribales par le gouvernement central⁵⁶.

Conclusion

Ce texte illustre que l'armement des drones belges n'est pas qu'un enjeu purement technique n'intéressant que les militaires et les industries productrices de ces armements. Cet enjeu a des ramifications éminemment politiques qui questionnent les objectifs opérationnels et stratégiques et de la Belgique si elle devait se doter d'une telle capacité. Les coûts pharamineux pour des dividendes politiques bien minces des dernières interventions occidentales en Afghanistan, en Iraq, en Libye et au Sahel appellent une réflexion sérieuse à ce sujet.

Lorsqu'en juin 2021 le comité d'experts pour l'actualisation de la Vision stratégique recommandait d'envisager l'armement des drones *SkyGuardian* belges, il le justifiait par la capacité à « *faire face aux opérations actuelles et futures* »⁵⁷. Or, l'environnement sécuritaire futur que ces experts prévoient pour justifier un effort de dépenses d'armement mêle réchauffement climatique, migrations, risques de pandémie, contraction du commerce international, (cyber)criminalité transnationale, piraterie, terrorisme et instabilité des relations internationales : autant d'enjeux politiques, dont on peine à voir en quoi ils appellent nécessairement à une réponse militaire et encore moins à une frappe par drone⁵⁸. Dans une carte blanche publiée en juillet 2021, dix chercheurs ont d'ailleurs critiqué la description apocalyptique de cet environnement sécuritaire qui « *semble surtout justifier le développement d'un coûteux arsenal baroque allant d'avions à décollage vertical aux drones armés en passant par des missiles de croisière* »⁵⁹.

55. GUSTERSON Hugh, *Drone: Remote Control Warfare*, Londres, MIT Press, 2016, p. 111 (traduction libre).

56. HUDSON Leila, OWENS Colin S. et FLANNES Matt, « [Drone Warfare : Blowback from the New American Way of War](#) », *Middle East Policy*, vol. 18, n° 3, 2011, p. 127-129 ; BOYLE Michael J., « [The costs and consequences of drone warfare](#) », *International Affairs*, vol. 89, n° 1, 2013, p. 14-19.

57. KALAJZIC Eric *et al.*, « [Mise à jour de la vision stratégique 2030 : Recommandations](#) », IRSD, juin 2021, p. 11.

58. KALAJZIC Eric *et al.*, « [Environnement de sécurité 2021-2030](#) », IRSD, juin 2021, 24 pages.

59. AOUN Elena *et al.*, « [Ne menons pas notre armée sur une voie conservatrice et dangereuse](#) », *La Libre Belgique*, 1^{er} juillet 2021.

La question de savoir si l'équipement en drones MALE armés et leur utilisation contribue aux objectifs politiques de la Belgique doit donc faire l'objet d'une discussion sérieuse et ouverte sur les usages et les contextes d'usages attendus de ces systèmes d'armes. Celle-ci devra à la fois prendre en compte les avantages escomptés et les risques perçus d'une telle décision. Elle n'a pas non plus vocation à rester l'apanage du microcosme militaire belge.

* * *

Auteurs

Jonathan Bannenberg est chercheur au GRIP. Diplômé de l'Université de Lausanne (Suisse), il est titulaire d'un master en science politique de l'Université libre de Bruxelles.

Samuel Longuet est chercheur au GRIP. Il est titulaire d'un master en politique internationale de l'Institut d'études politiques de Bordeaux et d'un master complémentaire en droit international ainsi que d'un doctorat en sciences politiques et sociales de l'Université libre de Bruxelles.